



## Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 27 JUIN 2024**

**OBJET : SPORTS**

21) Equipements sportifs  
Stade Clerville - Mise à disposition - Ligue de Football  
Paris Ile-de-France et District du Val-de-Marne -  
Convention

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20240627-DEL20240627\_21-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

**ETAT DE PRESENCE POINT 21**

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	32
Absents représentés.....	9
Absents excusés.....	5
Absents non excusés. ....	3

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT SEPT JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 21**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,  
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,  
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD.

**ABSENTS EXCUSES**

M. MOKRANI, Conseiller municipal,  
Mme DIARRA, Conseillère municipale,  
M. BAMBA, Conseiller municipal,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

**ABSENTS NON EXCUSES**

Mme LE FRANC, Conseillère municipale,

M. AUBRY, Conseiller municipal,  
Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## SPORTS

21) Equipements sportifs

Stade Clerville - Mise à disposition - Ligue de Football Paris Ile-de-France et District du Val-de-Marne - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

considérant que la Ville a réalisé des travaux de rénovation sur l'éclairage en LEDS du stade Clerville,

considérant que ces travaux répondent aux objectifs de réductions des coûts énergétiques des bâtiments communaux mis en avant lors de la conférence climat 2021,

considérant que la Ville souhaite diversifier ses ressources budgétaires par le biais d'appels à projet,

considérant que la Fédération Française de Football (FFF), via son Fond d'Aide au Football Amateur (FAFA), soutient financièrement la création d'un éclairage en LEDS de stade mis à disposition d'un club support (USI Football) affilié à la Fédération Française de Football,

considérant que la Fédération Française de Football, via son Fond d'Aide au Football Amateur (FAFA), a pris la décision de soutenir le projet de la Ville en octroyant une subvention d'un montant de 15 000 euros,

considérant qu'il est nécessaire de signer une convention tripartite entre la ville d'Ivry-sur-Seine, la Ligue de Paris Île-de-France de football et le District de football du Val-de-Marne, pour percevoir cette subvention,

vu la convention, ci-annexée,

### **DELIBERE**

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la convention avec la Ligue de Paris Ile-de-France de Football et le District de Football du Val-de-Marne, relative à la mise à disposition du stade Clerville, et AUTORISE le Maire à la signer.

**ARTICLE 2 :** DIT que les crédits seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE - 4 JUIL. 2024  
RECU EN PREFECTURE  
LE - 4 JUIL. 2024  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20240627-DEL20240627\_21-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

LE - 4 JUL. 2024